

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 9

MONTREAL, MARDI, 16 JUIN 1848.

No. 38

## CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME.

PRONONCÉES PAR LE R. P. RAVIGNAN DIMANCHE 22 MARS 1846.

### La Prière.

Elle est, suivant la notion élémentaire, cette ascension mystérieuse de l'âme vers Dieu; elle est l'offrande et l'hommage d'une intelligence et d'un cœur indigents, mais qui s'approchent de l'océan immense de lumière et du bonheur pour s'y plonger et s'y nourrir. La prière est le langage qu'on parle à Dieu; la réponse divine est ce qui éclaire, instruit, console, soutient et fortifie. Dans cet élan et cet effort de l'âme pour aller à Dieu, nous reconnaissons un premier besoin rempli, une première faculté satisfaite, la grande et souveraine loi de la création exécutée: le besoin, la faculté de tendre à Dieu, de le chercher, de former à l'avance une intime et bienheureuse alliance avec ses perfections infinies de sagesse et de bonté.

Alors notre pauvre âme se relève; elle sent en elle-même que le complément de bien-être et de vie qui lui manquait, lui arrive par le canal de la prière. Mais quand celle-ci est exilée de nos cœurs, quand il n'y a plus le divin échange des grâces et des désirs, des supplications de la terre et des richesses du ciel, l'ordre a péri, il s'est retiré de la création, du monde intelligent, l'âme est sans destinée; elle demeure incomplète et inachevée; mal immense, lamentable désordre qu'une saine raison ne peut souffrir, puisqu'elle a surtout pour mission de rétablir ou de conserver la dignité humaine!

Mais il ne suffit pas que l'homme s'élève par la prière vers Dieu, qui est la fin suprême, et reçoive dans les communications divines le complément même et la gloire de son être, il est une seconde loi de l'humanité, un second et impérieux besoin de notre âme qu'il faut satisfaire.

L'homme dépend en toutes choses de celui qui règne, éprouve, frappe, guérit, pardonne, mais ne peut jamais abandonner les droits de son souverain domaine. Dieu l'exerce à toute heure; il demande que l'homme paisiblement soumis accomplisse l'ordre et la justice en adorant avec amour, en aimant avec la plus profonde dépendance l'auteur souverain de son être, le créateur, le seigneur souverain de tout ce qui est.

L'adoration est donc aussi la loi suprême, la suprême justice, qui consiste assurément et avant tout à reconnaître la souveraine puissance de Dieu, et son droit absolu sur tout ce qui respire.

L'adoration est ce devoir senti de la raison et du cœur assez semblable à l'admiration, et qui ne peut non plus qu'elle périr parmi les enfants des hommes, tant que la conscience de ce qui est grand, vrai, beau et divin, demeurera dans le monde des intelligences. Grâces immortelles en soient rendues au Seigneur! L'homme sait bien encore qu'il s'honore lui-même, et qu'il grandit quand il adore et quand il admire en Dieu même le type auguste de toute puissance et de toute gloire.

La prière, et la prière seule, accomplit ce devoir et cet honneur; car l'adoration prie et la prière adore.

Et la raison cesse d'être raisonnable, la philosophie n'est plus sage ni vraie, dès qu'elle ne sait plus placer au premier rang des lois divines et humaines la dépendance entière de l'homme envers Dieu; dès qu'elle ne recherche pas avant tout à resserrer ce lien continu de dépendance et d'adoration, qui doit nous rattacher au principe et à l'auteur de la vie, au maître et au dispensateur souverain des biens du temps et de l'éternité.

“Vous craignez de vous abaisser jusqu'à la prière, vous la dédaignez! Hélas! vous ne savez donc pas recouvrer la dignité de votre âme, son bien-être, sa lumière, sa gloire et sa vie véritable! Et où donc est la science, la vérité, l'illumination du génie et l'inspiration d'une grande gloire, sinon en Dieu même, intelligence, beauté, science et grandeur infinie? Où réside dans son type et dans sa source la vertu, la sainteté, le bien moral à sa dernière et plus haute puissance, si ce n'est en Dieu, saint, bon, juste et tout-puissant?”

“L'homme se débat envain dans sa laborieuse faiblesse; il cherche et recherche péniblement dans son esprit et dans son cœur. Il croit tout posséder dans l'orgueil confiant de sa raison et dans le travail d'une philosophie stérile qui n'enfante jamais la vertu. Et il demeure pauvre, nu, aveugle, inutile du moins dans l'ordre de ces bienfaits régénérateurs qui seuls éclairent, vivifient et sauvent l'humanité.

“Mais qu'une courageuse effusion de l'âme aille jusqu'à retrouver les éternelles émanations des richesses et des perfections divines; que la prière s'en saisisse, qu'elle s'unisse confondue avec elles, l'homme alors participe

à la puissance, à la bonté, à la science de Dieu dans cet ordre supérieur dans ces proportions magnifiques qui valent mieux que les éclairs blâmes de la pensée humaine, mieux que l'orgueil dévastateur du génie.

“Aussi le souverain réparateur d'ordre et de justice sait, du haut du ciel et quand il veut, retrouver l'hommage de la terre et reconquérir des témoins qui publient sa grandeur, sa puissance et sa gloire dans l'attitude et la langue de la prière.

“O Dieu que j'adore et que je prie, montrez à mes regards, donnez à mon âme le plus consolant des spectacles: un peuple prosterné dans la prière, conjurant votre justice, sollicitant votre miséricorde et votre amour.

“Ce spectacle qui réjouit le cœur de Dieu et l'œil de l'ange, vous l'avez donné plus d'une fois, Messieurs; vous le donnerez encore à la fin de la grande semaine dans laquelle nous entrerons bientôt, et lorsque se sera accompli dans vos âmes le mystère de la résurrection de l'Homme-Dieu.”

Je n'ai pas fini l'énumération des lois accomplies par la prière: Je tiens à les constater et à les exposer complètement devant vous.

Seconde partie.—L'homme n'est pas seulement une pensée, un cœur qui prie et adore. Comme le disait un des premiers apologistes que je ne puis traduire à mon gré: “Nous ne sommes pas de ceux qui seulement pensent de grandes choses; nous les réalisons dans notre vie par nos actions: *Non qui magna cogitamus, sed magna vivimus;*” admirable éloge de l'homme chrétien! Une grande loi régit donc encore l'âme humaine, la loi d'action et de combat.

Notre âme est active: la vie qu'elle reçoit est le principe même intérieur de son action. Il faut agir; l'ordre et la raison demandent encore que sous l'empire de cette double loi de tendance et d'adoration qui nous rattache à Dieu, et dont il a été question tout à l'heure, l'homme développe l'énergie et la dignité de ses actes.

Dieu agit aussi toujours lui-même pour sa propre gloire et pour le besoin de l'homme. Sa providence attentive nous environne des soins les plus assidus. De là ce devoir et cet ordre obligé d'une coopération digne, forte et fidèle à l'action divine. Car l'action raisonnable et libre de l'homme doit réellement, par une auguste et intime alliance, s'associer à l'action de Dieu: et telle est bien aussi la destinée, la fin de l'homme sur la terre, non moins que sa gloire et son bonheur.

Dieu sans doute n'a pas besoin pour lui-même de nos efforts; il n'en a pas besoin pour enfanter ses œuvres, pour prodiguer ses merveilles et ses grâces; il n'en a pas besoin non plus pour nous bénir. Sans cesse il nous prévient et nous comble de ses dons, alors même que nous n'avons pas songé à les désirer et à les obtenir de sa bonté. Dieu n'ignore pas non plus quelle est notre faiblesse, il n'a pas besoin de notre parole suppliante pour nous connaître et nous comprendre; il sait tout ce qui nous manque, il sait quels secours nous sont nécessaires; il est prêt à ouvrir ses mains et à verser avec abondance sur nos âmes le torrent de sa grâce.

Mais admirable et touchante disposition de la Providence! Dieu crée l'homme intelligent et libre; il veut sa coopération et sa prière; sa coopération comme l'hommage et l'emploi légitime de ses forces, comme la consécration même et le mérite de sa liberté; sa demande et sa prière, comme une condition justement imposée aux faveurs divines. Dieu seul fait croître et mûrir les moissons: le travail du labourer est cependant exigé et nécessaire. Il en est de même pour féconder le champ de nos âmes.

Agir et prier, prier et agir. Attendre tout de Dieu, ne négliger ni soins, ni désirs, ni efforts; cet ordre est sage, il est grand et beau, il renferme l'économie de la Providence, la condition même de son gouvernement, le pacte de Dieu avec l'homme.

Loin de nous surtout la pensée d'un désespérant fatalisme! Il est écrit dans nos livres saints que Dieu obéit à la voix de l'homme. Le paganisme lui-même ne nommerait-il pas la prière une clef d'or ouvrant les cieux? Non; Dieu ne nous accable pas sous un joug inflexible; il n'a pas tracé la ligne de fer que suivraient inévitablement nos actes et ses décrets. Prévoyant tout, il a prévu les vœux, les désirs du cœur de l'homme et ses efforts; et il arrêta dans sa bonté d'accorder librement aux libres prières de l'homme et à sa libre coopération, le succès, la récompense.

En un mot, Dieu a mis cette condition aux plus grands biens de notre âme: la prière.

Il en était le maître, sans doute.

Il le fallait ainsi pour arracher l'homme à sa torpeur, à sa dédaigneuse

influence. Aussi, quand le Sauveur a dit, dans sa divine concision : demandez et vous recevrez ; il a fondé par ces simples paroles un ordre moral et spirituel ; et de grands biens ou de grands maux s'y rattachent, suivant que l'on observe ou que l'on néglige la leçon divine à cet égard. Nous ne le savons que trop ; l'action de l'homme ici-bas est une lutte continuelle au milieu des périls. Pauvre rameur courbé avec effort dans sa nacelle, il doit résister au torrent qui l'entraîne ; car la vertu n'est pas un courant facile tant s'en faut ; elle est, au contraire le flot à remonter et à combattre.

Et c'est bien aussi pour satisfaire à cette loi inévitable du combat que la prière est donnée à l'homme : elle est son arme toute-puissante et invincible.

La faiblesse est en nous ; la force en Dieu. Vaincus trop souvent sans combattre, complices intéressés de nos penchans mauvais, nous répondons volontiers à la conscience comme à l'amitié qui nous presse : Je ne puis.

Et cela est vrai, trop vrai sans la prière. On se décerne alors un brevet d'incapacité et d'impuissance sans en rougir. Mais ici le malheur et la honte de la défaite ne sont pas précisément dans les fautes commises, dans la dégradation subie, dans les peines encourues. La honte, le malheur, la lâcheté de la désertion se trouvent dans l'abandon de la prière.

Il connaissait la puissance de ces augustes communications avec Dieu, ce roi de la catholique et infortunée Pologne, l'illustre Sobieski. Les troupes musulmanes assiégeaient les murs de Vienne, et, ce rempart une fois emporté, elle menaçaient la civilisation moderne tout entière d'une sanglante et irréparable invasion. Que fit ce religieux capitaine ? Il pria, il s'unifia à son Dieu par le pain eucharistique, et avant la bataille il ordonna aux légions qu'il commandait de se prosterner humblement devant celui qui distribue la victoire et régénère les nations. Vous savez le reste : l'Europe fut sauvée par sa glorieuse et vaillante épée.

« Eh bien ! oui, dans les desseins de Dieu, que nos Écritures ont si bien nommé le Dieu fort, il a fallu comme condition d'héroïsme et de triomphe, comme condition et principe de vertu, il a fallu le cri du faible qui implore, l'humble supplication du combattant, qui, pour résister, s'abaisse devant Dieu seul, et s'armant par la prière, y trouve l'indomptable énergie de la confiance et du secours divin. Car, enfin, Messieurs, l'homme doit avouer qu'il n'est pas Dieu, qu'il n'est pas puissant et fort ; il doit néanmoins vouloir et obtenir la puissance et la force ; il ne fait tout cela qu'en priant. Dans la prière seule il est faible et puissant tout ensemble, vaincu et vainqueur, fidèle conquérant et soumis aux lois du Roi immortel des siècles.

« Et quand on ne comprend pas ces choses, on ne comprend rien à l'humanité, à ses luttes morales, on ne connaît pas l'homme, sa force, sa grandeur, sa misère, ni les armes du combat, ni la palme décernée au courage. On ne sait rien.

« On n'entend rien à l'ordre du temps et de l'éternité, aux perpétuelles alternatives de la terre, aux infaillibles promesses du ciel, quand on n'entend pas la prière.

« Par elle, Messieurs, et par la grâce avec elle, Dieu, pour ainsi parler, s'ajoute à l'homme, il le transforme, l'élève et le dispose pour régner et vaincre avec lui.

« Voilà tout : c'est bien assez ; comprenez-vous la prière ? J'ose l'espérer maintenant.

« Ah ! au jour où vous avez tant souffert, où vous avez sondé l'abîme de vos maux et mesuré leur profondeur, si le chagrin s'empara de vous, si vous avez désespéré de Dieu et de vous-même, si vous avez cru votre faiblesse plus forte que sa grâce et que la liberté, c'est que vous avez abandonné la prière.

« Si, au contraire, trahis par vous-mêmes, délaissés par de vains et faux amis, en proie au mécompte et au déboire des passions, vous avez su retrouver un jour le marche-pied d'un autel solitaire pour y appuyer votre front ; si votre voix, vos soupirs, l'accent si éloquent du malheur reprit alors la route oubliée de la prière, au calme inconnu qui naissait dans votre âme, à l'unction secrète et puissante des consolations divines, vous avez senti que Dieu ne brisait pas le roseau courbé par l'orage qu'il n'étouffait pas la flamme à demi-éteinte, mais qu'il les relevait, les ranimait et leur rendait la force, la chaleur et la vie.

« Fasse le ciel que jamais la fatigue ne vous prenne dans l'accomplissement des lois souveraines de la prière ! Il se passera dans votre cœur d'admirables merveilles ; le monde les ignorera, ou il pourra même les mépriser. Laissez-le avec sa folle raison, ses froids calculs et ses labeurs stériles. Le champ où Dieu moissonne est celui qu'il cultive avec l'homme, et le travail à jamais couronné est surtout celui de la prière, qui, s'élevant jusqu'à la source même des eaux vives de la grâce, en redescend avec elles, et fécondant par elles la terre de nos âmes, y dépose la graine impérissable de l'immortalité.

### ELOGE D'ALFRED LE GRAND.

L'Histoire n'offre peut-être pas deux rois qui aient réuni à un plus haut degré qu'Alfred les qualités d'un grand prince et celles d'un fervent chrétien. Bien différent des héros de son temps, qui ne nous sont connus que par leurs exploits militaires, il ouvrit l'Angleterre aux arts et à la saine philosophie et prépara l'organisation politique qu'acquies depuis ce pays. Il vainquit cinquante fois sur terre et sur mer, et sauva sa patrie et son domaine ; mais il ne tira point l'épée pour conquérir les peuples, n'étudiait que le bien de l'humani-

té. C'est je pense, ce qui a porté l'ingénieur Gaillard, dans son histoire de la rivalité de l'Angleterre et de la France, à donner à ce prince un si grand avantage sur Charlemagne. « Charles, dit-il, le fondateur et la gloire du second empire, formé Egbert dans la science de la guerre et du gouvernement ; mais l'Angleterre semble avoir produit un plus grand prince que cet empereur dans Alfred petit fils d'Egbert. Son règne offre d'abord plus d'intérêt parce que sa gloire éclate au milieu de l'adversité. Il est beau de voir ce roi incomparable, qui avait appris à l'école du malheur à souffrir avec constance, errer durant six mois sous l'habit d'un berger ou d'un barde, (1) pour reparaitre ensuite avec plus de force et de puissance, terrasser les ennemis de son peuple, et les assujétir au joug de Jésus-Christ selon les lois pleines de douceur de l'Évangile ! Charlemagne baptisa les Saxons dans leur sang, Alfred-le-Grand céda des terres aux Danois et les civilisa par l'enseignement de ces divines maximes que ne démentait pas sa conduite envers eux. Si nous jetons un regard sur ses grandes entreprises, nous nous étonnons de leur élévation. Quoi de plus glorieux en effet que la mission d'Othar de Wulstan pour explorer les mers du Nord, ou que celle de Sigelin, évêque de Sarum, dans les Indes Orientales (2), pour y secourir les chrétiens qui disparaissaient de ces régions lointaines ? Pélilien remarque justement que l'architecture négligée ou encouragée fut toujours la preuve de la décadence ou de la grandeur d'un royaume. Alfred orna l'Angleterre de temples magnifiques, dirigeant lui-même les architectes. Il répara le collège anglais à Rome, bâtit plusieurs fortresses, fonda la fameuse Abbaye de Shaftesbury, apprit à ses sujets à bâtir en pierre et en briques, et construisit cette flotte qui seule aurait suffi pour immortaliser son règne. Ce n'était pas assez pour lui de tant de titres à l'immortalité ; l'Angleterre lui dut encore l'Université d'Oxford (3) où il appela les savans les plus distingués de son pays et des pays étrangers ? Plegmund et Edelstan s'y rendirent de la Mercie, Asserius et St. Neot du pays des Galles, Jean de Etheling de la vieille Saxe, (4) et St. Grimbald, de St. Omer. Avec leur secours Alfred fit fleurir la littérature romaine, et porta cette belle loi qui oblige tout homme noble d'envoyer à l'Université un de ses enfans ou un esclave qu'il aura d'abord affranchi. « Enfin, s'écrie Spelman, si nous réfléchissons sur sa religion et sa piété, nous croirons qu'il a toujours vécu dans un cloître ; si nous pensons à ses exploits guerriers, nous jugerons qu'il n'a jamais laissé les camps ; si nous nous rappelons son savoir et ses écrits, nous estimerons qu'il a passé toute sa vie dans un collège ; si nous faisons attention à la sagesse de son gouvernement et aux lois qu'il a publiées, nous serons persuadés que ces objets ont été son unique étude. » Voilà quel que chose de la grandeur d'un roi dont les Anglais sont encore fiers. Il vivait dans un tems de foi et de piété, et sut alimenter l'une et l'autre. Aujourd'hui que la philosophie a moitié convertie fait un retour sur la tradition, la nation semble respecter la religion de ses ancêtres. Heureux le peuple chez lequel le point de départ est pour tous le même, heureux le peuple qui revient toujours, après ses écarts, au point d'où il était parti, embrassant autrefois avec ardeur les erreurs de sectaires fongueux, aujourd'hui faisant un noble retour sur le passé. Bibliophiles. Histoire des fastes, ou révolutions vicissitudes et progrès des peuples des trois royaumes-unis, des Gaules, et de ce qui forme aujourd'hui l'Empire britannique.

(1) L'effet que produisit Alfred dans le camp des Danois, et Olaf dans celui d'Adelstan, peut faire croire raisonnablement que les bardes avaient porté l'art de la musique à une certaine perfection.

(2) Il est difficile de penser que les envoyés d'Alfred fissent le tour des côtes d'Afrique par eau avant l'invention du compas de mer ; mais les vaisseaux traversaient plus probablement la Méditerranée, et l'on voyageait, je suppose, par l'Égypte ou la Chaldée et par les Indes.

(3) Malgré l'autorité de Wood, Buttes, Ayliffe, Rouse, Goldsmith, malgré ce qu'ont dit les historiens en masse, quelques uns doutent qu'Alfred ait fondé Oxford. Le docteur Lingard sans se prononcer, réfute cependant Butler, qui avait écrit que ce sanctuaire des sciences n'existait plus sous Guillaume le conquérant, en montrant qu'Inguif y étudia. Je suis heureux de pouvoir joindre à tant d'autorités, celle de Mgr. Bailly de Meusein, dans sa lettre à lord Dorchester sur l'état de l'éducation dans cette province, parce que cet écrit est un document canadien ; cet illustre prélat nous apprend que le pape Marin appela l'Université d'Oxford. Alma Oxoniensium Universitas, et qu'il lui accorda de nombreux privilèges.

(4) Les historiens ont trop souvent confondu Jean de Etheling avec Jean Scot.

Nous avons donné sur notre dernier numéro, la liste des bills qui ont été sanctionnés le 9 juin, à la clôture du parlement, nous donnons aujourd'hui les listes de ceux qui ont été sanctionnés à des dates antérieures.

Voici la liste des Bills qui ont été sanctionnés par Son Excellence dans le cours de la session.

Le 18 mai 1846.

- Acte pour changer et amender les lois imposant des droits de douane provinciaux.
- Acte pour abroger certains actes y mentionnés et imposer un droit sur les Distillateurs et les Liqueurs fortes de leur fabrique, et pour pourvoir à la perception de ce droit.
- Acte pour investir J. K. Andrews de certaines allouances pour un chemin dans le township de Dumfrie, district de Gore.
- Acte pour lever certaines doutes relativement à la Juridiction donnée à la Cour de Chancellerie du Haut-Canada dans les matières relatives aux Lunatiques, aux Idiots et aux Insensés et à leurs biens, et amender et étendre les lois en force dans le Haut-Canada, relativement aux Lunatiques, Idiots et insensés et à leurs biens.
- Acte pour régulariser l'administration de la Justice dans les Sessions générales de la Paix, à Gaspé et pour diminuer certaines dépenses imposées au trésor de la Province, en assignant sans nécessité des jurés pour y assister.
- Acte pour étendre un acte du parlement du Haut-Canada intitulé "Acte pour incorporer certaines personnes de la compagnie du havre de Bronté."
- Acte pour augmenter le salaire du surintendant des inspecteurs et mesureurs de bois.
- Acte pour rendre indemne Anthony Leslie, inspecteur de licences du comté de Lanark.
- Acte pour incorporer "la communauté des filles de la charité," de la paroisse de St. Hyacinthe.
- Acte pour amender un acte passé dans la dernière session de ce parlement, intitulé, "Acte pour amender, consolider et réunir en un seul acte, les diverses lois maintenant en force, pour établir ou régler la pratique des cours de district, dans les divers districts de cette partie de la province "ci-devant le Haut-Canada."
- Acte pour investir des syndics de la propriété des sites d'écoles dans le Haut-Canada.
- Acte pour consolider et amender les lois relatives au pénitencier provincial.
- Acte pour contraindre les témoins dans certains cas, à comparaître devant les magistrats dans le Bas-Canada.
- Acte pour expliquer et amender certaine voie y mentionnée et faire des dispositions ultérieures touchant les traverses dans le Haut-Canada.
- Acte pour la substitution de modes simples d'assurance au lieu de Fines et de Recoveries, cotisations que le conseil de district de Huron se propose d'imposer par certains réglemens.
- Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de "compagnie du chemin d'Albion."
- Acte pour transférer au Queen's Collège à Kingston, certains droits, privilèges et propriétés de l'Université de Kingston.
- Acte pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres, dans le Haut-Canada.
- Acte pour étendre les dispositions de l'acte d'incorporation de la société de construction de Montréal, aux diverses cités et villes du Haut-Canada.
- Acte pour le soulagement de John Macara, de la cité de Toronto, écuyer.
- Acte pour définir et établir la direction des lignes de côté des lots dans l'augmentation (Gore) du township de Gloucester, district de Dalhousie.
- Acte pour faciliter le transport des immeubles.
- Acte pour abroger l'acte y mentionné, qui autorise la perception d'une certaine somme d'argent dans le district de Niagara, aux fins de mettre le dit district en état de liquider ses dettes.
- Acte pour changer le mode de cotisation dans les villes de Niagara et Queens-ton.
- Acte pour autoriser les cours du banc de la reine et de chancellerie dans le Haut-Canada à admettre, si elles le jugent à propos. John W. Dempsey, à pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles.
- Acte pour mieux protéger certaine espèce de gibier dans le comté de l'Islet.
- Acte pour transporter à Richard E. Vidal, hoirs et ayant-cause, la propriété du terrain réservé par le gouvernement pour un chemin à travers certains lots de terre dans le township de Sarnia, dans le district de l'Ouest, qui lui appartiennent maintenant.
- Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de "compagnie du chemin de Trafalgar, Esquesing et Erin."
- Acte pour incorporer la ville de Kingston.
- Acte pour autoriser les légataires et fidéi-commissaires en vertu du testament de feu l'hon. Ch. Jones, de céder un lot de ville y mentionné au président du bureau de police de Brockville, pour les fins mentionnées.
- Acte pour amender l'acte relatif à l'appropriation des argens provenant de la vente des terres des écoles dans le Haut-Canada.
- Acte pour amender l'acte pour l'encouragement de l'agriculture dans le Bas-Canada.
- Acte relatif aux Isles de la Madeleine dans le golfe St. Laurent, et pour au-

toriser les habitans résidents de ces Isles à y établir un conseil municipal. Acte pour empêcher l'ouverture des allouances du gouvernement pour chemin, sans un ordre du district où telles allouances sont situées.

Acte pour amender la loi dans les cas de faux.

Acte pour incorporer les Dames Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur, à Montréal, pour le soin et conversion des filles repentantes. Le 23 mai 1846.

Acte pour amender la charte de la Banque du Haut-Canada, et accroître son capital.

Acte pour amender l'acte étendant la charte de la Banque Commerciale du district de Midland, et accroître son capital.

Acte pour annexer certain territoire au district de Huron, pour certaines fins.

Acte pour autoriser la communauté des Sœurs Grises à vendre leur propriété sur la Pointe Callières.

Acte pour rappeler l'acte incorporant la compagnie du gaz d'éclairage et de l'aqueduc de Québec.

Acte pour amender l'acte amendant les ordonnances de police dans les cités de Montréal et Québec.

Acte pour autoriser le district de Bathurst à recevoir sa part de l'argent des écoles.

Acte pour amender l'acte définissant les limites de comtés et de districts dans le Haut-Canada.

Acte pour autoriser la compagnie du canal Desjardins à emprunter une certaine somme d'argent.

Acte pour éloigner tous doutes quant à la validité de certains actes passés devant notaires, dans le Bas-Canada, et assurer les droits, titres et intérêts des personnes y concernées.

Acte pour amender l'ordonnance incorporant la cité de Québec, et pour d'autres fins.

Acte pour permettre la formation de plus d'une société d'agriculture dans les comtés du Bas-Canada.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de planche de Huntingdon.

Acte pour prévenir l'érection de Glessaires de certaines dimensions sur les diverses chaussées de moulins, sur la Rivière Moira et ses tributaires dans le district de Victoria.

Acte pour le maintien des écoles communes dans le Haut-Canada.

Acte pour changer le lieu de la cour de circuit et du bureau d'enregistrement du comté de Lotbinière.

Acte pour transporter une partie de la ligne de concession entre les 3e. de concessions du township de Barlow, à Robert J. Hamilton.

## BULLETIN.

Procession du St. Sacrement. — Agriculture. — Conversions. — Vêture. — Accident déplorable.

Erratum :— Dans le numéro précédent, page 278, colonne 1, ligne 7, spoliateurs, lisez : spoliations.

— Dimanche dernier a eu lieu à la Cathédrale, la procession du Très St. Sacrement. Le tems était magnifique, la chaleur était tempérée par une agréable brise, et l'air était en quelque sorte comme embaumé par l'odeur des verts feuillages qui changeaient nos rues en verdoyans beaucages. Mais nous ne voulons point entrer dans une longue description d'une cérémonie qui se renouvelle tous les ans avec la même pompe et la même foi. Dans toute cette grande fête, une chose nous a frappé par dessus toutes les autres; la foi du peuple. Qu'est-ce qui attire ce grand concours à la suite de celui qui se cache sous le voile d'un peu de pain? La foi. Qu'est-ce qui organise ces chants joyeux, ces accords et ces concerts de musique? La foi. Voyez ces arcs-de-triomphe, ces innombrables pavillons, ces voiles, ces rubans, ces drapeaux qui ondoyent au gré des vents, cette bordure sans fin d'arbres qui ornent toutes les maisons; qu'est-ce qui a mis toutes ces images religieuses pour faire honneur à ce Dieu qui passe en triomphe comme un roi au milieu de son peuple? C'est la foi. Qui a mis aux fenêtres ces petits anges, portant à la main des étendards de diverses couleurs, ces petits anges vêtus de robes blanches comme celles des vierges qui suivent l'agneau sans tache? La foi des parens. Qui a rassemblé toute cette troupe si édifiante des différentes écoles; sous la conduite de leurs pieux précepteurs; tout ce grand peuple qui marche avec tant de piété et de dévotion? Qui fait de toute cette multitude comme un seul corps, une seule âme? C'est encore la foi. La foi voilà ce qui anime, ce qui vivifie tout ce peuple, toutes ces nombreuses confréries, qui marchent avec piété et dévotion, à la suite de leurs bannières. Hélas! Que je plains ces pauvres frères séparés que l'on rencontrait rarement ça et là, et qui ne donnaient aucune démonstration de foi. Oh! me disais-je, s'ils connaissaient le don du Seigneur! mais non, leur cœur est sec, aucune larme de componction ne peut en sortir, et monter à leurs yeux; ils ne connaissent pas le prix de ces

ouces larmes, qui réjouissent l'âme, la ravissent, lui donnent pour ainsi dire un avant goût des choses du ciel ! O mon Dieu, un jour passé dans vos tabernacles, vaut mieux que mille sous la tente des pêcheurs !

— Nous avons déjà parlé de la nécessité d'introduire dans les écoles, surtout dans les écoles modèles ou normales, un petit traité d'agriculture à la portée des jeunes gens ; nous y revenons encore, car nous sommes pleinement persuadé qu'il n'y a que la génération qui s'avance, qui pourra réussir à détruire la malheureuse routine, à laquelle les cultivateurs sont encore si fortement attachés, et qui établira sur ses ruines un système de culture qui conviendra mieux au climat et à la fertilité de notre sol. On a essayé dans plusieurs comtés d'établir des bureaux d'agriculture ; mais ils n'ont pas réussi généralement ; on se contentait d'exhibitions, et l'expérience a fait voir que cette méthode était insuffisante, sinon très mauvaise. Pour remporter le prix, un habitant cultivait, à sa perfection, un ou deux arpens de terre, et laissait les autres en friche, il produisait à l'exhibition deux ou trois minots de beaux grains de différente qualité, et il n'en récoltait pas assez pour la consommation de sa maison ; il présentait de beaux animaux de différentes espèces ; il les avait choisis étant jeunes, il les avait soignés, et nourris sans épargne, et les autres jeûnaient et périssaient de faim, et faute de soin. Les journaux du pays ont donné à l'envi les uns des autres dans leurs colonnes, d'excellens morceaux d'agriculture, mais bien peu d'habitans en ont profité. Il y a de rares ceux qui lisent la *Gazette* ; plus rares ceux qui y souscrivent, et bien plus rares encore ceux qui attachent à ces feuilles, assez d'importance pour les conserver. Pour trancher le mot, les habitans ne lisent pas. Delà, la nécessité de faire sortir la jeunesse actuelle de cet engourdissement qui est comme une maladie de nonchalance qui ne peut se guérir que par l'expérience. Et notre conviction, à nous, c'est que ce ne sera que par le moyen des écoles, que l'on pourra stimuler l'imagination des jeunes gens, en les accoutumant, par exemple, à cultiver une ferme-modèle, et en accordant des prix et des récompenses à ceux qui par leurs travaux, leurs soins, et leur application, surpasseraient leurs camarades. Mais pour commencer, il leur manquera un livre élémentaire d'agriculture ; il faudra donc que quelque personne habile et entendue dans la pratique comme dans la théorie de l'agriculture s'occupe de ce travail. On pourrait citer ici le petit traité d'agriculture de M. Pereault ; mais il faudrait le refondre en entier ; les fautes de grammaire et de français qui y fourmillent, les termes bas et triviaux qu'on y emploie seraient une raison, plus que suffisante, pour ne pas mettre ce livre entre les mains des jeunes gens qui sont censés étudier leur langue, pour pouvoir un jour la parler et l'écrire correctement. Les écrits de M. Evans, surtout son traité théorique et pratique d'agriculture de 1836-37, pourraient fournir matière à un ouvrage de plus grande portée. Mais pour le présent contentons nous d'un abrégé succinct, qui serait pour les commençans, ce qu'est l'alphabet pour ceux qui apprennent à lire. Il faudrait donc travailler un traité d'agriculture, et le faire approuver par ceux qui sont à la tête de l'éducation, afin qu'il fût le seul dont on se servirait dans toutes les écoles de la province ; par ce moyen le prix en serait bien réduit, et l'imprimeur qui en entreprendrait la publication ne pourrait manquer d'y gagner. Enfin nous finissons comme nous avons commencé, donnons à la jeunesse le moyen de s'instruire, si nous voulons que les canadiens conservent leur nationalité ; car si les choses continuent sur le même pied, en peu, le sol canadien sera foulé par des pieds étrangers ; et les anciens habitans disparaîtront, ou deviendront les serviteurs de ceux qui posséderont alors leurs terres et leurs propriétés.

— Le révérend Dr. Burton, D. D., de l'église de St. Paul, a publiquement renoncé au protestantisme dans l'église de St. Xavier, Gardiner Street, Londres. Ce révérend M. a été quelques tems en relation avec le révérend M. Callan, qui l'a décidé à faire abjuration. M. Burton fait le sacrifice des grands revenus qu'il recevait dans son église. On dit que cet homme de science et de mérite doit se retirer dans le collège de Clongowes ; il est oncle du célèbre artiste du même nom.

Richard Cox, esqr., de Limerick, a été reçu dans la communion de l'église catholique, par le révérend Thomas Hill, il y a quelques jours, dans l'église de Mettown-Malbay.

Une lettre de Sigmaringen annonce que la princesse héréditaire de Hohenzollern-Sigmaringen, duchesse de la maison de Bade, a renoncé au luthéranisme pour se faire membre de l'église catholique.

Les catholiques de Tipperary ont emprunté £1000 à la caisse des ouvriers pour bâtir une église dans leur ville.

— Le 6 mai, Miss Lalor de Castle-Kerry, comté de Kilkenny, a reçu le voile dans le couvent de Ste. Brigitte, des mains du Dr. Healy, de Carlow. Cinq jeunes demoiselles ont reçu le voile blanc des mains du Dr. Ryan, dans le couvent de la Mercé.

— Le *Cork Examiner* annonce la mort déplorable du révérend Daniel Freeman, curé de la paroisse d'Aghada, qui a été tué en tombant de son cheval, comme il venait de voir un malade ; M. Freeman avait un cheval fougueux, et plusieurs fois ses amis l'avaient averti que ce cheval ne lui convenait point. Ce digne pasteur était bon prêtre, tendre ami, chéri et aimé de tous ceux qui le connaissaient. *Requiescat in pace.*

— Voici un singulier reproche de lord Brougham à M. Guizot et au parlement français. Le noble lord se plaint des prières que les évêques de France font pour la conversion de l'Angleterre. On dirait qu'il croit à l'efficacité des prières de l'Eglise romaine ; et dans son appréhension, il voit déjà toute l'Angleterre catholique. La peur de M. Brougham n'est pas sans quelques fondemens. Qu'on ôte une seule pierre à un édifice, cela ne le fera pas tomber en ruine ; mais que l'on recommence sans cesse, qu'on ôte même plusieurs pierres à la fois, il ne pourra pas demeurer longtems debout, il faudra qu'il s'éroule tôt ou tard ; et je doute que le noble lord veuille habiter une maison ainsi dilapidée. Les nombreuses conversions qui ont lieu, tous les jours en Angleterre, même parmi les membres les plus intruits du clergé et les personnes les plus respectables du royaume, peuvent bien alarmer M. Brougham et tous ceux qui pensent comme lui. Mais pour ce qui est de s'en prendre à M. Guizot et aux membres du parlement, il a manqué son but ; car ces messieurs ne s'occupent probablement pas plus de la religion d'Angleterre que de celle de France. Il fallait s'y prendre autrement ; il fallait, à mon avis, inviter le clergé protestant, et toutes ses ouailles, ainsi que toutes les sectes évangéliques, à faire une croisade de prières pour convertir la France à la religion d'Henri VIII.

La notice sur l'Orégon, n'a pas produit une grande sensation en Angleterre. On y voit encore douze mois de paix, à moins que quelque circonstance imprévue, ne précipite la guerre. Cependant on disait que le *steamer de guerre Terrible* devait partir pour les côtes de l'Orégon ; il avait 3000 hommes et des munitions de guerre à bord.

*Conseil Législatif.*— MM. Massue et Roy ont fait entrer dans le journal du conseil législatif leur protestation contre l'appropriation des biens des Jésuites. M. Caron étant alors au fauteuil n'a pas pu le faire.

## NOUVELLE RELIGIEUSES.

FRANCE.

— Une touchante cérémonie avait attiré lundi dernier une foule nombreuse et choisie. M. le curé de la Madeleine bénissait une nouvelle crèche ouverte dans le premier arrondissement par le zèle de l'homme de bien à qui Paris, et bientôt toute la France, seront redevables de cette admirable et si précieuse institution. Il y a dans cette belle œuvre des crèches, outre le divin attrait de la charité chrétienne, un charme naïf comme les enfans qui en sont l'objet, puissant et profond comme l'amour maternel, dont elle adoucit désormais l'une des plus poignantes angisses. Aussi trouve-t-elle déjà dans toutes les âmes des sympathies qui en entendent chaque jour les progrès, et lui assurent un succès complet pour l'avenir. La bénédiction de la crèche de la Madeleine s'est faite avec le concours également empressé de toutes les classes de la société. Les riches ont donné de l'or : le commerce et l'industrie ont donné le petit mobilier de l'œuvre. Les propriétaires du *Jardin d'hiver* l'ont ornée pour ce jour-là d'une gracieuse parure de fleurs. M. Marbeau a prononcé un discours où les pensées graves de la charité chrétienne et des vues d'améliorations sociales se sont produites sous des formes d'une simplicité charmante, sous des images pleines de grâce et de fraîcheur. Le zèle pieux de M. Marbeau lui a inspiré la pensée de solliciter les faveurs spirituelles du souverain Pontife sur l'œuvre dont il est le fondateur. Voici le décret des indulgences qu'il a obtenu de Rome :

*De l'audience de N. S. Père le Pape :*

Sa Sainteté N. S. P. le Pape Grégoire XVI a daigné favorablement accorder à tous les membres associés à la pieuse société (des crèches), lesquels vraiment repentans, et après la réception des sacrements de pénitence et de l'eucharistie, visiteront dévotement une église ou un oratoire public ; et après y avoir prié pendant quelque temps, selon l'intention du Saint-Père, l'indulgence plénière qui pourra être gagnée, à partir des premières vêpres de la Nativité de N. S. jusqu'à la fin de l'octave de l'Épiphanie. Sa Sainteté accorde avec la même bonté, en faveur des mêmes associés, une autre indulgence plénière une fois par mois ; le choix de ce jour est laissé libre,

pourvu que chacun remplisse la condition expresse du véritable repentir et de la réception des sacrements de pénitence et d'eucharistie, et de la visite de quelque église ou oratoire public, comme il a été prescrit ci-dessus.

De plus, Sa Sainteté daigne étendre les faveurs du présent *indult*, aux mêmes personnes dans les cas d'empêchement pour quelque infirmité physique, pourvu qu'elles soient bien disposées spirituellement et qu'elles accomplissent les autres œuvres de religion que leur confesseur aura prescrites.

Enfin, le Saint-Père, excité comme par un surcroît de pieuse tendresse, daigne accorder encore à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, repentans et contrits de cœur, et qui auront aidé, favorisé, de quelque manière que ce soit, la pieuse association des *Crèches*, une indulgence de deux cents jours *toties quoties*; toutes les indulgences mentionnées plus haut peuvent être appliquées en suffrage aux trépassés.

Le présent décret est déclaré valoir à perpétuité, et sans qu'il soit besoin d'aucune expédition de *Bref*.

Donné à Rome, en la secrétairerie de la sainte Congrégation des Indulgences, le 27 janvier 1846.

## PRUSSE.

—Nous apprenons de Münster que, grâce aux pieux efforts de l'évêque de cette ville; un petit séminaire construit dans de vastes proportions va incessamment y être ouvert. Il sera placé sous l'invocation de saint Ludger, apôtre de la Westphalie, et premier évêque de Münster. C'est aux généreux sacrifices faits par le clergé du diocèse et à son appel à la foi de la population catholique, qu'est due la réunion des fonds nécessaires pour doter cette importante institution. Reste à savoir ce qu'entreprendra le gouvernement prussien pour s'assurer un droit et un mode de surveillance sur l'enseignement qui y sera donné. Nous voulons espérer qu'il s'imposera, à cet égard, une grande circonspection, car il n'oubliera pas que c'est au frère du dernier et vénérable archevêque de Cologne qu'il aura affaire.

Dans son Mandement pour le Carême actuel, le successeur du grand Clément-Auguste recommande à ses ouailles de réunir tout ce que ce saint temps leur impose de charitables efforts, pour concourir à assurer, par de pieuses offrandes, la perpétuité du sacerdoce, fondement de l'Eglise catholique.

## SAXE.

—On nous écrit de Dresde, que le Souverain Pontife vient d'élever à la dignité d'évêque *in partibus* et de vicaire apostolique pour le royaume de Saxe, M. Dietrich, prévôt mitré du chapitre de Bautzen. La nomination de ce digne et vénérable prêtre qui, dans la chambre haute du royaume, vient de se signaler encore une fois par une courageuse défense des intérêts catholiques, comblerait de joie tous les catholiques saxons. L'on espère qu'il pourra être sacré avant les fêtes pascales.

## NOUVELLES POLITIQUES

## CANADA.

—Nous profitons de la remarque du correspondant de l'*Aurore des Canadas*, pour redresser une erreur dans laquelle nous étions tombé involontairement, et en suivant les autres journaux. Le correspondant se plaint que la *Minerve*, la *Revue*, le *Journal de Québec*, et les *Mélanges*, ont donné une division défectueuse des voix sur les différentes motions, concernant le bill *sur les biens des Jésuites*. Nous ne voyons pas à quoi, il aurait pu servir à ces journaux de tronquer ainsi un document public qui ne pouvait manquer d'être connu de tous généralement. Nous, qui n'avons point occasion d'avoir accès aux cahiers des greffiers de la Chambre, nous avons suivi de bonne foi les journaux qui nous avaient précédé; mais pour réparer notre faute, si faute il y a, nous allons donner la version de l'*Aurore des Canadas*, comme ci-dessous.

Motion de M. Morin.—MM. Berthelot, Boutillier, Chauveau, DeBleury, De Witt, Drummond, Guillet, Lafontaine, Lantier, La Terrière, Laurin, Leslie, Méthot, Morin, Nelson, Rousseau, Taché.—17.

Contre.—MM. Baldwin, Cayley, Christie, Cummings, Daly, Draper, Duggan, Ermatinger, Foster, Gowan, Hall, Jessup, McDonald (Cornwall), McDonald (Glengarry), McDonald (Kingston), McConnell, Munro, Papineau, Petrie, Robinson, Seymour, Sherwood (Brockville), Sherwood (Toronto), Smith (Frontenac), Smith (Missisquoi), Smith (Wentworth), Taschereau, Viger.—29.

Cet amendement étant perdu à la division ci-dessus, M. Lafontaine fit motion en amendement à la dite résolution que tous les mots après les mots "Bas-Canada" où ils sont répétés pour la seconde fois, soient retranchés.

Pour l'amendement.—MM. Baldwin, Berthelot, Boutillier, Chauveau, DeBleury, De Witt, Drummond, Guillet, Lafontaine, Lantier, Laterrrière, Laurin, Leslie, McDonald (Glengarry), Méthot, Morin, Nelson, Price, Rousseau, Taché.—20.

Contre.—MM. Cayley, Christie, Cummings, Daly, Draper, Duggan, Ermatinger, Foster, Gowan, Hale, Hall, Jessup, McDonald (Cornwall), McDonald (Kingston), McDonald (Dundas), McConnell, Munro, Papineau, Petrie, Robinson, Seymour, Sherwood (Brockville), Sherwood (Toronto), Smith (Wentworth), Taschereau, Viger.—28.

La motion principale fut alors mise aux voix et la résolution de M. Cayley fut votée à la division suivante.

Pour.—MM. Baldwin, Cayley, Christie, Cummings, Daly, DeBleury, De Witt, Draper, Duggan, Ermatinger, Foster, Gowan, Hale, Hall, Jessup, Lafontaine, Leslie, McDonald (Cornwall), McDonald (Glengarry), McDonald (Kingston), McDonald (Dundas), McConnell, Munro, Papineau, Petrie, Price, Robinson, Rousseau, Seymour, Sherwood (Brockville), Sherwood (Toronto), Smith (Frontenac), Smith (Missisquoi), Smith (Wentworth), Taché, Taschereau, Viger.—37.

Contre.—MM. Boutillier, Cavéhon; Chauveau, Drummond, Guillet, Laterrrière, Laurin, Méthot, Morin, Nelson.—10.

Québec, samedi 13 juin, 4 heures P. M.—Québec est bien la ville des désastres, des douleurs et des afflictions. Il y a à peine une année que nous avons à déplorer l'incendie du faubourg St. Roch de notre cité; aujourd'hui nous avons encore à enregistrer un désastre plus considérable, plus épouvantable encore sous le rapport du nombre considérable de nos concitoyens qui en ont été les déplorables victimes. Hier au soir, l'exhibition des dioramas chimiques dans la salle du théâtre St. Louis (ancien manège) venait de finir, quand le feu se communiqua du rideau aux toiles peintes à l'huile, au moment où les nombreux spectateurs commençaient à se retirer. Au premier cri de *au feu!* la salle fut, en un moment, dans un trouble et une confusion indicibles. La foule se porta en masse vers la seule issue qui conduisait à la porte extérieure; et dans la précipitation qui s'en suivit, un grand nombre de personnes étant tombées, celles qui les suivaient vinrent augmenter le nombre vivant qui s'était formé entre l'escalier conduisant au théâtre à la porte extérieure, et fermer ainsi tout espoir de salut aux malheureux entassés les uns sur les autres. Malgré les efforts et les prompts secours donnés par les citoyens appelés sur le lieu du sinistre, nous avons à déplorer la perte de plus de quarante quatre de nos concitoyens. Il nous a été impossible jusqu'à cette heure de nous procurer des informations exactes, cependant nous nous empressons de donner les noms des victimes dont les cadavres ont été reconnus par leurs parents et amis.

Horatio Carwell, marchand.

Horatio Carwell, âgé de six ans, } ses enfants.

Ann Carwell, âgée de 4 ans. }

Joseph Tardif.

Olive Fiset, son épouse.

Sarah Darah, femme de John Calvin, charretier.

James O'Leary, apprenti plâtrier, âgé de 22 ans.

Mary O'Leary, âgée de 18 ans, sœur du précédent.

J. J. Sims, apothicaire.

Rebecca, âgée de 23 ans. } ses enfants.

Kennett, âgé de 13 ans, }

Mary O'Brien, âgée de 26 ans, femme de John Lilly, tailleur.

J.-Bie. Vézina, marchand, âgé de 30 ans.

Henriette Glackemeyer, épouse de J. F. Molt.

Frédéric, âgé de 19 ans } fils du précédent.

Adolphus, âgé de 12 ans }

Helen Murphy, âgée de 20 ans.

Emmeline Worth, âgée de 9 ans, fille de Edward Worth, de Montréal, et

sœur de Mme Abraham Lanfesty, de Québec.

Flavien Sauvageau, musicien, fils de M. Chs Sauvageau.

Elizabeth Lindsay, épouse de Thos. Atkins, clerk du marché de la

Haute-Ville, âgée de 52 ans.

Richard Atkins âgé de 27 ans, fils du précédent.

Stewart Scott, écuyer, greffier de la cour d'appel.

Jane Scott, sa fille.

John Wheatley, libraire-papetier,

Dame veuve Brent, épouse du précédent.

Thomas Hamilton, écuyer, lieutenant dans le 15<sup>e</sup> régiment.

Julia Ray, âgée de 16 ans, fille du député-assistant-commissaire-général.

Madame John Gibb et Jane Gibb sa fille.

Arthur Laing, fils d'Elisha Laing, de la maison de Gibb, Laing, & Cie.

Mary Ann Brown, institutrice à Wolfe's Cove, âgée de 25 ans.

Madame Marie Louise Lavallée, épouse de R. McDonald, écuyer rédacteur du *Canadien*.

Eugénie McDonald, fille du précédent et épouse de Rigobert Angers.

Eduard R. Hoogs, teneur de livres de la Banque de Montréal.

John, âgé de 8 ans, } fils du précédent.

Edouard, âgé de 6 ans, }

Thomas C. Harrison, âgé de 21 ans, de Hamilton (Canada Ouest), frère

de l'artiste qui exhibait les dioramas.

Joseph Marcoux, huissier.

N. Taffe, servante, âgée de 19 ans.

John Smith, fils de John Kane, ferblantier, âgé de 11 ans.

Colin Ross, âgé de 26 ans, plâtrier de Montréal, natif d'Inverness en

Ecosse.

Agnes Black épouse du précédent et fille de la veuve Black de Montréal

âgée de 18 ans.

Isaac Develin, horloger.

John Barry, d'Aberdeen, dernièrement employé de la maison de W. Price

et Cie, récemment arrivé à Québec de Chicoutimi, le 8 du courant; on a

trouvé sur sa personne partie d'une lettre signée James Barry avec l'adresse

de Barry, Gairdner et Kildel, *market north*, Bradford, Aberdeen.

Il y a encore trois cadavres qui n'ont pas encore été réclamés.

La perte immobilière est peu considérable et se borne au théâtre et aux

écaries qui l'avoisinaient. Les fouilles, au moment où nous écrivons, continuent dans les décombres et ont nous informé qu'ils renferment encore plusieurs cadavres.

*Journal de Québec.*

Le même *Journal* dit, que la procession du St. Sacrement ne devait pas avoir lieu dimanche dernier à cause du deuil général de cette ville de malheurs. Nous donnerons vendredi prochain la seconde description que cette feuille fait de cette terrible catastrophe, l'ayant reçue trop tard pour ce présent numéro.

#### ANGLETERRE.

—Le *Globe* anglais prétend savoir d'une manière positive que le voyage de la reine Victoria à Paris est remis à l'année prochaine.

—La balance des recettes et dépenses du budget de la Grande-Bretagne, pour l'année qui a fini le 5 avril 1846, a présenté, d'après le bilan communiqué à la chambre des communes, un excédant de recettes de 2,380,050 liv. sterl. (57 millions 1/2 de francs).

Sir Robert Peel n'avait compté que sur un excédant de 900,000 liv. sterl. (22 millions 1/2 de francs). Ses prévisions ont donc été de beaucoup dépassées, et ce résultat constitue un argument de plus en faveur du système de la liberté des échanges.

#### ESPAGNE.

—Les journaux de Madrid du 15 avril annoncent que le mouvement révolutionnaire de la Galice est concentré à Santiago et à Lugo; les insurgés n'ont trouvé de sympathie nulle part. Ils sont partout repoussés par les populations, et, poursuivis vivement par les troupes; ils ne tarderont pas à se rendre à discrétion ou à chercher leur salut en Portugal.

On parle de nouveau à Madrid d'un dissentiment qui aurait lieu dans le cabinet à l'occasion de la loi sur la presse, et de la conduite que le ministère doit adopter à l'égard des insurgés tombés au pouvoir des troupes. On fait que le général Concha, après le premier succès qu'il a obtenu sur les insurgés, les a vivement recommandés à la clémence royale, en refusant de recourir aux exécutions sanguinaires.

#### PRUSSE.

—La *Gazette de Weser* donne les détails suivans sur la conférence qui s'est tenue à Berlin au sujet du projet de constitution pour le royaume de Prusse. Quatorze ministres et le prince de Prusse assistaient à cette conférence; huit ministres ont voté pour le projet, six ministres et le prince ont voté contre. Il s'agissait d'établir une chambre unique de représentants avec simple voix consultative. Ce système, qui est celui des anciennes cortès espagnoles, serait pour la Prusse un progrès. Si le roi est sincèrement favorable à ces idées, comme on le pense généralement en Allemagne, le projet ne rencontrerait plus d'obstacles qui dussent être légitimement tenus en compte.

—Le 16 avril, dans la soirée, est décédée S. A. B. la princesse Marie-Anne, femme du prince Guillaume de Prusse, née princesse de Hesse.

#### GRÈCE.

—M. Colletti a obtenu coup sur coup deux succès qui consolident sa position. Un crédit provisoire de quatre mois qu'il demandait lui a été accordé par 69 voix contre 33 et la proposition d'une adresse au roi pour prier S. M. de changer de système a été rejetée par la même majorité. La chambre a témoigné hautement par ce vote qu'elle continue de s'associer à la politique du ministère.

On attendait au Pirée, dans les premiers jours d'avril, l'amiral britannique qui commande dans la Méditerranée. L'escadre qui devait arriver avec lui se composait de trois vaisseaux de haut-bord et de plusieurs bâtimens à vapeur.

#### ÉTATS-UNIS.

—Deux navires à vapeur, le *Calveston* et le *J. H. Day*, partis de Brasos, San-Yago, le 26 et le 27 mai, et arrivés à la Nouvelle-Orléans le 29 au soir, ont confirmé la nouvelle de l'occupation de Matamoras par l'armée américaine. Cette occupation aurait eu lieu le 17 mai et sans résistance. Il paraît que lorsque le général Taylor se préparait à franchir le Rio-Grande, le général Arista lui envoya un parlementaire chargé de lui proposer un armistice de six semaines, afin d'avoir le temps, dit-il, d'échanger ses communications avec son gouvernement. Le général Taylor repoussa cette proposition, en répondant au général Arista qu'il lui donnait jusqu'à huit heures le lendemain matin pour évacuer la ville de Matamoras et en emporter toutes les valeurs publiques confiées à sa garde. Le lendemain, en effet, l'armée américaine traversa le fleuve sur ses wagons calfatés à environ quatre milles au-dessus du fort Brown. Elle entra dans la ville sans coup férir. Arista l'avait évacuée avec toutes ses forces, et avait fait jeter dans les puits et dans la rivière les provisions et les mortiers qu'il n'avait pu emporter. Les Américains y ont pourant trouvé encore d'abondantes munitions et une batterie toute montée. Un détachement de deux compagnies à cheval fut envoyé à la suite de l'armée mexicaine, et en suivit l'arrière-garde jusqu'à environ cinquante milles, en lui faisant 22 prisonniers. Le général Arista s'était arrêté, suivant un rapport, à San-Fernando, petite ville située à environ 90 milles de Matamoras; suivant un rapport, il s'était retiré jusqu'à Camargo, éloignée d'environ 200 milles.

Quoiqu'une grande partie de la population de Matamoras eût émigré aussi, il restait cependant encore un assez grand nombre d'habitans dans cette ville. Il leur avait été permis de se livrer, comme d'habitude, à leur affaires; seulement il leur était défendu de vendre des spiritueux. Le général Taylor

a donné à ses soldats l'ordre de ne rien prendre chez les habitans sans en payer la valeur légitime, et il a fait savoir que le blocus du Rio-Grande devait être considéré comme levé pour tous les navires apportant à Matamoras toute espèce de marchandises, excepté les munitions de guerre.

Le projet d'attaque contre Vera-Cruz prêté au Commodore Conner et le rejet par le général Taylor de l'armistice proposé par Arista, prouvent qu'amiraux et généraux américains ont reçu l'ordre de poursuivre avec vigueur et célérité la guerre commencée contre le Mexique, et ces faits sont d'accord avec les déclarations du journal officiel de Washington.

La résolution prise par le cabinet de Washington de marcher au dénouement avec toute la célérité possible est d'une sage politique. En effet, quoique notre conviction instinctive soit que l'Angleterre n'interviendra point les armes à la main dans la querelle, il est prudent de ne pas laisser, s'il est possible, à cette intervention le temps de s'organiser et de se produire. La politique mexicaine au contraire, doit être d'appeler et d'attendre cette intervention. Voilà pourquoi les généraux Arista et Taylor ont été tous deux fidèles à leurs rôles, le premier en proposant un armistice, le second en le refusant.

—Le vapeur *Alabama*, arrivé le 27 à la Nouvelle-Orléans, de Brasos, Santiago, a apporté les nouvelles suivantes:

“Des avis officiels reçus à Isabelle portent que le colonel Wilson, avec 4 compagnies de réguliers et 3 compagnies de volontaires d'Alabama, ont pris Barita, sans éprouver de résistance.

“La prise de cette ville est importante, vu qu'elle contient une quantité de provisions de bouches et de guerre de l'armée mexicaine.

“Le général Taylor devait traverser le Rio Grande le lundi pour prendre Matamoras. N'ayant point entendu de cannonade à la Pointe Isabelle, on était généralement d'opinion que les Mexicains avaient évacué la ville.

“Le général Smith avait commencé sa marche sur l'île de Bioca Chien, pour passer le Rio Grande à l'embouchure, et monter le fleuve du côté de l'ennemi.

“Le capitaine Windle disait que 2,000 Mexicains avaient été vus sortant de Matamoras dans un état complet de détresse.

“Les régimens des colonels O'Neil, Mark et Walton, étaient complétés, le navire la *Mer* étant arrivé le matin du départ de l'Alabama. Les officiers et les hommes étaient bien disposés et résolus.”

Quartier général de l'Armée d'Occupation.

Pointe-Isabelle (Texas) 12 mai 1846.

Monsieur—Je me suis pressé de me rendre ici, afin d'avoir une entrevue avec le commodore Conner, dont l'escadre est maintenant à l'ancre au large de cette rade, et pour m'entendre avec lui afin que nous puissions entreprendre sur le fleuve un mouvement combiné. Je profite du peu de temps que j'ai à ma disposition pour vous annoncer que le gros de nos troupes occupé à présent sa première position vis à vis de Matamoras. Les forces mexicaines sont presque désorganisées, et je ne perdrai pas de temps pour investir Matamoras et pour ouvrir la navigation du fleuve.

J'ai le regret d'annoncer que le major Ringgold est mort dans la matinée du 11, des suites des blessures graves qu'il reçut dans l'affaire de Palo Alto. A l'exception du capitaine Page, dont la blessure est dangereuse, les autres officiers blessés sont en convalescence. Dans le rapport que j'avais fait du second engagement, j'avais oublié le lieutenant Dobbins, 3e infanterie, parmi les officiers qui avaient été légèrement blessés. Je suis dans la douloureuse nécessité d'annoncer que le lieutenant Blake, des ingénieurs topographe après avoir rendu des services signalés dans mon état-major, pendant la journée du 8, s'est accidentellement tiré un coup de pistolet le jour d'après, et est mort avant la nuit.

Jusqu'ici, il m'a été de toute impossibilité de fournir des rapports détaillés de son affaire avec l'ennemi, ou même des relevés corrects des tués et blessés. Notre perte n'est pas loin de 3 officiers et de 40 hommes tués, et de 13 officiers et de 100 hommes blessés, tandis que celle de l'ennemi se monte, selon toute probabilité, à plus de 300 hommes tués. Nous en avons enterré plus de 200 sur les deux champs de bataille.

J'ai échangé un assez grand nombre de prisonniers pour avoir pu recouvrer le détachement du capitaine Thornton. Les prisonniers blessés ont été envoyés à Matamoras, les officiers blessés, sur leur parole. Le général La Vega et quelques autres officiers, ayant refusé d'accepter leur liberté sur parole, ont été envoyés à la Nouvelle-Orléans, et ils seront remis entre les mains du général. J'ignore quels sont les usages de la guerre en pareil cas, et je souhaite qu'on fasse, pour ces prisonniers, tout ce que permet la loi. Nos prisonniers ont été traités avec beaucoup d'égards par les officiers mexicains.

Je suis, etc.

Z. TAYLOR.

### ENTREVUE DE ST. LEON LE GRAND ET D'ATTILA.

TIRÉE DE L'HISTOIRE DU PORTIFICAT DE ST. LEON LE GRAND

Par Mr. de Saint-Chéron.

“Les tièdes vapeurs du printemps de l'année 452 adoucissent les rigueurs de l'hiver, fondent les neiges, rétablissent la verdure dans les plaines du Danube, rendent faciles la circulation sur les routes, les passages à travers les montagnes. Attila et ses peuples nomades, fatigués d'un si long repos, impatiens de reprendre leurs courses

aventureuses à travers le monde, de venger les revers éprouvés dans les Gaules, se préparent à envahir de nouveau l'empire romain. Attila décide que l'Italie et cette grande Rome, que tous les chefs des Barbares ont mission de visiter, seront le but de l'expédition. Les vides causés par les immenses pertes de l'invasion des Gaules et de la bataille de Châlons avaient été promptement comblés. Des tribus de Barbares venaient, par un mouvement perpétuel, comme le cours réguliers des fleuves, se verser dans cet océan de peuples. Au signal donné par Attila, les Huns s'ébranlent, quittent la Pannonie, franchissent les Alpes-Julienne, et mettent le siège devant Aquilée. Cette ville, bien fortifiée, opposa une longue et vigoureuse résistance.

Attila, découragé, était à la veille d'abandonner le siège, quand une circonstance futile, interprétée comme un présage heureux, décida le chef des Huns à tenter de nouvelles attaques. Au lever du soleil, il était sorti de son camp pour faire le tour de la ville, afin de découvrir l'endroit le plus favorable pour un assaut, quand il aperçut des cigognes s'envoler du haut d'une des tours qui protégeaient les remparts, et, contre leur coutume, porter dans des campagnes éloignées leurs petits qu'elles avaient enlevés de leurs nids. Attila vit dans cette retraite un présage du sort réservé à la ville d'Aquilée. Il fait partager cette conviction à ses soldats, ordonne un nouvel assaut qui, cette fois, rend les Barbares maîtres de la place. Toute la garnison et les hommes en état de porter les armes sont massacrés. Après avoir enlevé les femmes et toutes les richesses de la ville, ils y mirent le feu et se retirèrent dans cette opulente partie de la plaine d'Italie située à l'embouchure des grandes rivières et nommée la Vénétie. Tous les habitants, terrorisés par la catastrophe d'Aquilée, se réfugièrent dans les îles à moitié inondées qui embarrassaient les bouches de l'Adige, du Pô, de la Brenta et du Tagliamento. Ils s'abritèrent sous des cabanes de feuillages et y transportèrent tout ce qu'ils avaient pu sauver de leur fortune ; leur séjour se prolongeant, ils établirent des habitations plus commodes et plus solides : des petites villes furent fondées, et c'est ainsi que Venise sortit du milieu des eaux. Milan, Pavie, Vérone, toutes les villes de la Haute-Italie tombèrent au pouvoir des Huns. Qui donc résiste à ces Barbares ? qui protège les populations ? que fait l'empereur d'Occident, puisqu'il y a encore un empereur ? Où sont les armées victorieuses dans les champs catalauniques ? Le dernier des généraux romains, Aëtius, ne tentera-t-il pas de sauver Ravenne, la ville impériale, Rome, la ville des Césars, l'Occident, toute l'Italie, l'antique civilisation ? Valentinien III, usé par la débauche, n'a pas même la force de penser au danger qui le menace. Ce qui restait de soldats au maître du monde a été épuisé dans les plaines de Châlons, et les débris de cette armée sont restés dans les Gaules. Aëtius a-t-il été dans l'impuissance de former une autre armée ? Voyant cet Empire condamné à mourir, a-t-il eu des pensées de trahison pour se ménager la faveur des conquérants ? Malheureusement pour la mémoire d'Aëtius, il avait été déjà l'allié de ces mêmes Huns. Quoi qu'il en soit, aucun moyen de résistance ne s'est trouvé organisé, et Attila n'a qu'à poser le pied sur Rome et l'Italie pour les écraser.

L'empereur, averti qu'il n'est plus en sûreté dans Ravenne, se sauva à Rome près du Pape. L'héritier des Césars qui ont voulu étouffer dans des flots de sang la religion catholique, n'a plus d'espoir de salut pour sa personne, son trône et son empire que dans la protection du chef de cette religion. Attila avait établi son camp sur les rives du Pô, d'où il se disposait à envahir l'Italie centrale et à venir s'emparer de Rome. L'empereur, le Sénat et le peuple vivaient dans la plus cruelle anxiété, s'attendant à subir le sort de toutes les autres villes tombées au pouvoir des Barbares. Dans cette situation désespérée, tous les regards se dirigent sur le Souverain-Pontife. Une députation solennelle se présente devant saint Léon et sollicite son intervention auprès d'Attila. Ce grand Pape, ne consultant que son amour pour sa patrie et le peuple dont il était le pasteur et le père, accepta cette mission aussi difficile que périlleuse. Jamais ambassadeur ne fut chargé d'une négociation du succès de laquelle dépendaient de si vastes intérêts. Il ne s'agit pas ici seulement d'une ville et de ses habitants, mais de l'univers et de la chrétienté. Si Rome tombe au pouvoir des Barbares, s'ils s'emparent de l'Italie, ils seront bientôt les maîtres du monde, et alors que devient le christianisme ? Car avec Rome disparaît le centre de l'unité spirituelle qui a dirigé l'établissement et les progrès de l'Eglise pendant les siècles qui viennent de s'écouler. Où trouver une autre ville qui remplisse la même fonction ? L'Afrique gémit sous les persécutions des Vandales ; l'Espagne et la Gaule sont, en grande partie, occupées par les Goths ariens ; l'Eglise d'Orient est divi-

sée par les hérésies, par l'ambition et la tyrannie des évêques. L'heure est arrivée d'une de ces crises terribles dans lesquelles le travail des siècles passés, l'œuvre des siècles futurs dépendent d'une de ces résolutions héroïques qui font l'immortalité d'un acte et d'un homme dans l'histoire. Saint Léon est cet homme. Le jour où Dieu l'a fait asseoir sur la chaire de saint Pierre, il a été convaincu, et on l'a entendu proclamer cette croyance, que dans sa personne reposaient les destinées du christianisme, que c'est lui, chef des évêques, qui doit réaliser la mission donnée et la promesse faite aux successeurs de saint Pierre ; que si des obstacles extérieurs s'élèvent pour entraver le libre développement du christianisme, le grand apôtre veille toujours pour briser ces obstacles, protéger et sauver l'Eglise, et avec elle et par elle la civilisation et la nouvelle organisation sociales. Inspiré et soutenu par ces sentiments, saint Léon va se présenter devant le chef de ces Barbares qui font trembler la terre entière.

Le 11 juin 452, le Pape, accompagné d'Avienus, personnage consulaire, de Trigetius, gouverneur de Rome, et de plusieurs membres de son clergé, se mit en route pour aller à la rencontre d'Attila. Il joignit le chef des Huns sur les bords du Mincio, non loin de Mantoue, à un endroit occupé aujourd'hui par la petite ville de Peschiera. Avant de pénétrer dans le camp des Barbares, saint Léon revêtit ses ornements pontificaux, et au milieu de ses prêtres et de ses diacres en habits sacerdotaux, il aborda Attila. Dans cette mémorable entrevue, que se passa-t-il ? quel fut le langage tenu par saint Léon ? quelle réponse fut faite par Attila ? par quels signes extérieurs se manifesta l'action divine exercée sur le roi barbare ? Il y a là un de ces secrets déposés dans les trésors mystérieux de la grâce céleste, que l'humilité du grand Pape, instrument visible de la Providence dans cette décisive circonstance, ne révéla jamais, et sur lequel nous rencontrons dans les historiens les récits les plus confus et les plus divers. En fait, contre toute prévision humaine, Attila victorieux, Attila qui n'avait qu'à lancer son cheval pour se rendre maître de la ville des Césars, de cette Rome, but magique de la convoitise de tous les peuples barbares, Attila se rend à la parole de ce chef d'une religion à laquelle il ne croit pas, accorde, sans hésiter, ce qui lui est demandé : la paix, sa retraite de l'Italie. Aussitôt il exécute sa promesse, et la foule de ces hordes avides de sang et de pillage repasse le Danube. C'est la quatrième fois que le chef des Huns se voit arrêté dans sa marche par le Dieu de sainte Geneviève, de saint Aignan et de saint Loup.

Saint Prosper, qui résidait à Rome auprès de saint Léon, raconte cet événement extraordinaire dans sa chronique, comme je viens de le faire connaître. Un autre historien, Cassiodore, né à la fin du cinquième siècle, prétend dans ses épîtres que son père, Carpilion, figurait comme chef de l'ambassade envoyée auprès d'Attila, et que même ce fut l'éloquence de ce Carpilion qui changea si miraculeusement la résolution d'Attila. L'amour de la gloire paternelle a rendu Cassiodore bien ridicule dans ses assertions. Comment croire qu'une mission si importante, auprès d'un tel souverain, aurait été confiée à un individu alors très jeune et d'un rang aussi peu élevé que celui de Carpilion, qui était simple notaire des tribuns ? Cassiodore est le seul écrivain, sans exception, qui parle du rôle joué par son père dans cette circonstance. Quand il rédigea sa chronique, il sentit le besoin de réparer l'inexactitude commise aux dépens de saint Léon ; car il déclare formellement que le pape Léon, député par l'empereur Valentinien, fit la paix avec Attila.

Le monde entier fut vivement saisi par le récit d'une scène aussi grandiose et aussi merveilleuse. Dans les premières années du sixième siècle, lorsque les Orientaux écrivirent au pape Symmaque pour implorer son assistance et lui demander sa communion, ils n'imaginèrent pas d'exemple plus décisif pour enflammer sa charité que celui de saint Léon abordant Attila et domptant sa féroce. En effet, disent-ils, si l'archevêque Léon, qui a précédé Votre Sainteté, et que l'Eglise a placé au rang des bienheureux, ne jugea pas indigne de lui de courir en personne se jeter aux pieds d'Attila, c'est à dire d'un Barbare sans feu ni lieu, afin de prévenir la captivité corporelle, non-seulement des chrétiens, mais aussi (comme il est vraisemblable) des juifs et des païens même, combien plus appartient-il à Votre Sainteté de se hâter, pour adoucir ou pour faire cesser, non pas la captivité corporelle, qui a lieu pendant la guerre, mais celle des âmes qui ont déjà été réduites à la servitude, ou qui tombent chaque jour dans l'esclavage.

Le bon sens des peuples, dans l'impossibilité d'expliquer par des raisons purement humaines cet événement prodigieux, l'attribua tout entier à l'influence miséricordieuse de Dieu, et de là s'est perpétuée une tradition vénérable, universellement répandue au huitième siècle.

cle, recueillie par plusieurs historiens, par Sigebert de Gemblours, au onzième siècle; par l'auteur de l'*Histoire mêlée*, faussement attribuée à Paul Diacre, au douzième siècle, reproduite dans la *Légende dorée*, de Jacques de Voragine, au treizième siècle, consacrée par l'autorité du Bréviaire romain, depuis saint Pie V jusqu'à nos jours, adoptée par la science et défendue par le grand nom de Baronius, conservée pieusement dans les anciens Bréviaires français, avant les réformes gallicanes et jansénistes de la seconde moitié du dix-septième siècle jusqu'à nos jours. Suivant donc cette tradition, quand saint Léon eut quitté Attila, les Barbares demandèrent à leur chef pourquoi, contre sa coutume, il avait montré tant de respect au Pape, au point de lui obéir en tout ce qu'il lui avait commandé. Attila répondit: "Ce n'est point la personne de celui qui est venu me trouver qui m'a inspiré une crainte si respectueuse, mais j'ai vu auprès de ce pontife un autre personnage d'une figure beaucoup plus auguste, vénérable par ses cheveux blancs, qui se tenait debout, en habit sacerdotal, une épée nue à la main, me menaçant, avec un air et un geste terribles, si je n'exécutais pas fidèlement tout ce qui m'était demandé par l'envoyé."

"Ce personnage était l'apôtre saint Pierre; et une autre tradition fait apparaître également l'apôtre saint Paul."

"Telle est la forme sous laquelle la croyance populaire, sanctionnée par la liturgie de l'Eglise, s'est représenté l'acte de l'intervention divine dans l'entrevue de saint Léon et d'Attila. Notre grand pape, comme je l'ai dit, ne révéla jamais dans aucun de ses écrits et dans aucune de ses homélies les grâces que Dieu lui accorda pour soumettre le cœur d'Attila et sauver Rome et l'Italie. On trouve seulement dans le *sacramentaire* qui porte son nom une prière à réciter pendant la messe pour détourner les dangers de la guerre et conserver le nom romain. Dans son active correspondance, il ne parle jamais de ce grand événement; il y fait seulement allusion, en écrivant à Julien de Cos, peu de temps après l'entrevue avec Attila; il dit à son légat: "J'ai reconnu, par vos lettres, la sympathie de votre amour fraternel, dans la pieuse douleur que vous avez ressentie pour les grandes et nombreuses peines que nous avons souffertes: puisse, hélas! ce que nous avons enduré, avec la permission et par la volonté du Très-Haut, tourner à notre amélioration, et puis-je sentir ceux qui ont été sauvés, en même temps qu'ils ont cessé de souffrir, cesser aussi de pécher! L'un et l'autre seront une preuve de la grande miséricorde de Dieu, quand il guérit les plaies et dirige vers lui les cœurs des siens." La conduite du peuple, après le retour de son pontife libérateur, fournit à saint Léon l'occasion de publier que la délivrance inespérée de Rome était due à la protection particulière des deux apôtres. Voici dans quelle circonstance:

"Toute la ville de Rome avait accueilli saint Léon avec un enthousiasme d'autant plus vif qu'elle venait d'échapper à un danger plus imminent. Le Pape prescrivit aussitôt des prières publiques pour remercier Dieu; mais ce peuple léger, ingrat et corrompu, après quelques jours consacrés à ces témoignages de reconnaissance, se précipite avec plus de fureur aux jeux du cirque, aux théâtres, à la débauche. L'empereur Valentinien donne l'exemple de cette dégradation par les actes de l'immoralité la plus révoltante. Les beaux esprits du temps, pour se dispenser de rendre grâces à Dieu et à ses saints de la retraite d'Attila, attribuaient le succès de l'ambassade de saint Léon à l'influence salutaire des étoiles. Le cœur du Pontife est profondément affligé à la vue de ces désordres et de cette coupable ingratitude. Le jour de la fête des apôtres saint Pierre et saint Paul étant venu, saint Léon prononça devant le peuple cette homélie avec les accents de la douleur la plus expressive et d'une sévérité adoucie par une tendresse toute paternelle."

### ORGUES ET CLOCHES D'ÉGLISES

A MOITIÉ PRIX.

DANS un but de perfectionnement d'architecture et de choix de localités, on vient de démolir à New-York, plusieurs églises dont les dimensions ne convenaient plus à l'accroissement de la ville.

Les diverses fabriques de ces mêmes églises sont désireuses de vendre à grands sacrifices, des Orgues et des Cloches qui quoiqu'une grande valeur, ne peuvent cependant plus (pour cause de mode), faire partie de nouvelles constructions.

Le sousigné, se chargera de faire ces précieuses acquisitions, pour MM. les Curés qui voudront bien l'en charger.

Pour Ornaments d'Églises, s'adresser chez les Sœurs Grises.

J. C. ROBILLARD,  
82, Cedar Street,  
New-York.

Le 8 juin 1846.

### STATUES RELIGIEUSES OU CLASSIQUES.

CHRIST DE 5 PIEDS 10 POUCES DE HAUTEUR.

En plâtre ou carton-pierre.

LE Sousigné fournira sur ordre et à bas prix, la plupart des statues religieuses ou

classiques connues, soit en blanc, dorées, ou en couleurs naturelles.

Il se chargera surtout d'expédier en Canada, des statues de Christ (crucifixion) de 5 pieds 10 pouces de hauteur, blanches ou en couleurs naturelles. Ces Christ's dont tous les membres seront en fer recouverts de plâtre, auront plus de solidité, de beauté, et de perfection que le bois même.

Pour éviter des frais inutiles, de transport, les croix de grandes dimensions seront faites à Montréal, et le tout livré en ordre parfait et sous la direction d'un artiste.

Pour Ornaments d'Églises, s'adresser chez les Sœurs Grises.

J. C. ROBILLARD,  
82, Cedar Street,  
New-York.

Le 8 juin 1846.

### AGENCE D'ORNEMENTS ET OBJETS D'ÉGLISE.

A MONTRÉAL, CHEZ LES SŒURS GRISES (HOPITAL-GÉNÉRAL.)  
A QUÉBEC, " M. J. ET O. CRENAZIE, RUE ST. FAMILLE, N. O.  
A NEW-YORK, " J. C. ROBILLARD,

ON VIENT DE RECEVOIR à l'Hôpital-Général de cette ville, un bel assortiment d'ETOFFES D'ÉGLISE, dont la fraîcheur, la variété, le bon goût et les prix réduits, ne peuvent manquer de mériter l'approbation générale du clergé.

Cette nouvelle importation se compose de DAMAS de toutes couleurs, unocités en OR ET ARGENT FIN, dans les goûts les plus récents. CROIX DE CHASUBLES, à relief, en grande richesse et variété de dessins. GARNITURES DE CHAPEAUX, enrichies de symboles gracieux.

BANDES DE DALMATIQUES, apprêtant les chasubles et les chapes.

ETOFFES PASTORALES, en drap d'or et damas, variées.

Le tout accompagné d'un assortiment complet de GALONNET et de FRANGES en OR ARGENT et, soit de divers dessins et qualités.

—DEPLUS—

Quelques Echarpes de Bénédiction du Très-St. Sacrement, (avec gloire au centre) confectionnées en France.

—AUSSI—

une Chape et deux Dalmatiques en drap d'argent gaufré, et richement brochées en dorures à relief.

EN S'ADRESSANT à l'HOPITAL-GÉNÉRAL, MM. les Curés rencontreront une Garantie irrécusable, de la qualité et de la valeur des articles qu'ils auront choisis, et de plus, (s'ils le désirent), l'avantage de confier aux Dames de cet Etablissement, des ornements qu'elles confectionnent d'une manière plus gracieuse et plus solide qu'on ne le fait à Paris même.

Les objets en Bronze, or ou argent ne seront importés que sur commandes, et livrés par lui-même, dans leur fraîcheur et la nouveauté de leurs dessins.

J. C. ROBILLARD,

Agent pour Ornaments et Objets d'Église.

### AVIS AUX ENTREPRENEURS.

MM. les ENTREPRENEURS sont informés que les Syndics pour la bâtisse d'une ÉGLISE et SACRISTIE dans la paroisse de St. George d'Henryville se proposent de donner leurs marchés et entreprises d'ici au 15 JUIN prochain. Les dimensions de la bâtisse sont les suivantes: l'église 120 pieds de long, 36 pieds de haut d'une pierre à l'autre, 55 pieds de large; la Sacristie 30 pieds sur 24, le tout mesure française; avec un seul clocher. Le devis détaillé des ouvrages sera prêt le 17 Mai prochain et sera déposé chez Jos. GARTERY, Ec. syndic, pour y être examiné. De ce jour (17 Mai) au 10 Juin les syndics recevront des propositions scellées de la part des Entrepreneurs; et si ces propositions ne les satisfont pas, ils mettront leurs ouvrages à l'enchère le 15 Juin à 10 heures du matin. Les Entrepreneurs auront à fournir des cautions dont la solvabilité soit reconnue et satisfasse les syndics. Pour plus amples informations s'adresser aux syndics sur les lieux. St. George d'Henryville, ce 27 avril 1846.

### BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 19 Décembre 1845.

AVIS.—Pour être vendue par Encaissement Public, au Palais de Justice, aux Trois-Quarante, MARDI, le QUATRIÈME jour d'AOUT, mil-huit-cent-quarante-six, à ONZE heures de l'avant-midi:

La Propriété Immobilière, connue sous le nom de FORGES DE ST. MAURICE, située sur la Rivière St. Maurice, District des Trois-Rivières, Bas-Canada, comprenant la totalité des usines, moulins, fours, maisons d'habitation, magasins, hangars, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins. L'acquéreur ayant le privilège d'acheter une quantité additionnelle de terre adjacente (n'excédant pas trois cent cinquante acres,) qu'il pourra avoir au prix de sept shellings et six deniers l'acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre du minerai de fer, durant l'espace de cinq années, sur les Terres de la Couronne, non concédées dans les Fiefs St. Etienne et St. Maurice, connues comme les Terres des Forges, lequel droit cessera sur chaque partie des dits fiefs, aussitôt que telle partie sera vendue, concédée par le gouvernement, ou qu'il en aura disposé autrement, sans toutefois qu'il soit tenu à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce privilège. Aussi, le droit (non exclusif) d'acheter du minerai des concessionnaires de la Couronne, ou autres, sur la propriété de quelques mines auraient été réservées à la Couronne.

Quinze jours seront accordés au présent Licitaire pour transporter ailleurs les meubles et ustensiles qui lui appartiendront.

Possession sera donnée le second jour d'Octobre, mil-huit-cent-quarante-six.

On exigera un quart du prix d'achat au temps de la vente, et le reste avec intérêt en trois versements annuels égaux. Les Lettres Patentes seront expédiées lorsque le paiement sera parfait.

On peut voir des plans de la propriété à ce bureau.

7ME. FEVRIER, 1846.

N. B.—Aucune partie du Prix de Vente des Forges ne sera reçue en Sente.

D. B. PAPINEAU  
C. T. C.

La "Gazette du Canada" insérera cet avertissement, ainsi que les autres papiers nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente.—10 Fév.

PROPRIÉTÉ DE JOS. M. BELLENGER PIRE, ÉDITEUR.

IMPRIMÉ PAR J. RIVET ET J. CHAPLEAU.